

1422 (2002) et 1487 (2003)¹⁶ n'étaient pas des applications correctes de cet article du Statut¹⁷.

¹⁶ Pour des informations sur ces résolutions, voir la section 47.D du présent chapitre, consacrée au maintien de la paix des Nations Unies.

¹⁷ Ibid., p. 25 et 26.

56. Exposés

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a entendu un certain nombre d'exposés qui n'ont pas été explicitement liés à un point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Le cas échéant, les exposés ont été couverts dans les sections du chapitre VIII traitant des différentes régions. Les exposés ayant eu lieu à huis clos et ceux qui portaient sur des questions concernant plusieurs régions sont présentés ici.

Le Conseil a entendu des exposés à huis clos du Président de la Cour internationale de Justice², du Secrétaire général³, et du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe⁴.

À ses 4673^e et 4888^e séances, respectivement, le Conseil a entendu des exposés dans le cadre du point intitulé « Exposés des présidents du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999), du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria et du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, et du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies »⁵ ainsi que dans le cadre du point intitulé « Exposés des présidents des comités et des groupes de travail du Conseil de sécurité »⁶. Au cours des exposés, les Présidents ont fourni une vue d'ensemble de leurs comités et groupes de travail respectifs⁷.

À la 4219^e séance, le 10 novembre 2000, et à la 4470^e séance, le 7 février 2002, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a présenté un exposé au

1 Voir sect. 30.E, pour ce qui concerne l'exposé de M. Carl Bildt, Envoyé spécial du Secrétaire général dans les Balkans; et sect. 30.D, note de bas de page 236, pour ce qui concerne l'exposé de M. Nebojša Čović, Vice-Premier Ministre de la Serbie, République fédérale de Yougoslavie dans le présent chapitre.

2 4212^e, 4398^e et 4636^e séances, tenues les 31 octobre 2000, 29 octobre 2001 et 29 octobre 2002, respectivement.

3 4226^e séance, tenue le 17 novembre 2000.

4 4266^e séance, tenue le 29 janvier 2001.

5 4673^e séance, tenue le 18 décembre 2002.

6 4888^e séance, tenue le 22 décembre 2003. Le Conseil a entendu des exposés des Présidents du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone, et du Groupe de travail chargé des questions générales en matière de sanctions.

7 Pour de plus amples informations sur les comités susmentionnés, voir chap. V, première partie, sect. A, pour ce qui concerne les comités permanents et comités spéciaux.

Conseil et a formulé des propositions dans les domaines des opérations de soutien à la paix et de la consolidation de la paix. Ces exposés touchaient à un certain nombre de domaines relatifs aux réfugiés, notamment la nécessité de lancer et de mettre en œuvre les opérations de paix beaucoup plus rapidement; l'importance de la consolidation de la paix et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration; le temps qui s'écoulait entre la situation d'urgence, les activités humanitaires à court terme et la mise en œuvre de programmes de développement à moyen et à long terme et des programmes de reconstruction; et un aperçu de la situation dans plusieurs pays et régions, notamment l'Afghanistan et la Sierra Leone ainsi que les Balkans et la région des Grands Lacs. Après les exposés, les membres du Conseil a fait des déclarations et posé des questions, et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a répondu aux différents points soulevés par les membres du Conseil.